

Compte Rendu Réunion Parent/Mairie du 19.05.22

Réunion en présence :

- pour la Mairie de : Monsieur LABESSE (Maire), Monsieur LAMY (adjoint au Maire), Madame GAMONET (responsable des services) et Madame GALAN (conseillère municipale)

A noter l'absence des directeurs des périscolaires malgré la demande des associations de parents d'élèves.

- pour les parents d'élèves de : FCPE : absent
UNAAPE : Madame GUILLEMANT, Monsieur EYRAUD
Autre Association : Madame TCHOLAKIAN, Madame ABRIJ

Sans ordre du jour précis mais avec un listing de question adressée au préalable par les parents d'élèves, ci dessous un résumé de la réunion :

Mobilité aux abords des écoles :

Une commission extra-mairie a été constitué après un appel diffusé sur le Carbon Mag de début d'année pour réfléchir aux possibilités de réorganisation. La FCPE y participera de même que des citoyens sans étiquettes.

La mairie précise qu'il sera possible d'envisager des verbalisations.

Il n'y a actuellement pas la possibilité de bloquer des rues car il faut laisser la place au Bus scolaire. Une réflexion est en cours sur la modification des horaires de passage.

La commission se réunira prochainement.

Restauration Scolaire :

La Mairie propose aux parents d'élèves de venir goûter et assister au temps méridien dans les différentes écoles.

Les ressenti du nouveau prestataire sont bons. Moins de gaspillage et un meilleur goût (retour majoritaire)

La mise en place du nouveau prestataire (depuis mi février) doit faire l'objet d'une communication par la Mairie, qui attendait la mise en place d'une nouvelle tarification (au quotient familial?) pour communiquer. Cependant, les données n'ayant pas pu être récoltée, la nouvelle tarification n'a pas pu faire l'objet d'une étude. Pas de changement tarifaire avant a minima la rentrée de septembre 2023.

Suite aux événements actuels, le prestataire souhaite renégocier les contrats en tenant compte des prix à la hausse, répercution sera faite aux parents une fois la négociation enterrinée.

Les menus sont plus simple à la demande de la Mairie (et des parents d'élèves). Mais les frites ne pourront pas être proposées en restauration scolaire (que ALSH) en raison des cuisines actuelles en liaison froide, les frites ne supportant que mal le fait d'être réchauffées à l'école.

La température des plats. Le Maire suggère (!!) aux enfants de commencer par le plat chaud pour éviter de le manger froid. Les prises de températures au sortir des cuisines (obligations) sont conformes aux exigences. Pas de dysfonctionnement de matériel.

Pour les nouveaux projets écoles, une rénovation des cuisines est prévue.

Il ne sera pas possible de pouvoir annuler les repas moins de 48h avant, la Mairie pouvant le faire pour une masse plutôt qu'au cas par cas. (explications mairies).

Si les annulations ne sont pas déposées correctement afin de prévoir l'annulation du

prestataire, c'est la Mairie qui absorbera le prix facturé pour rien.

Les repas lors des grèves ne seront pas facturés par la Mairie (qui absorbera le montant si la Mairie n'a pas pu les annuler correctement).

Projets des 3 écoles :

Rénovation huisseries et isolation Maternelle Pasteur pour cet été, les clim portatives des classes du haut ne seraient plus nécessaires, les parents d'élèves demandent à ce qu'elles soient déployées sur les autres écoles qui en ont besoin en attente des travaux globaux. (Barbou et Pasteur).

La végétalisation des cours de récré (Barbou et Pasteur) a été une nouvelle fois demandée, la Mairie précisant que dans le cadre du projet des 3 écoles, aucun aménagement ne pourra être effectué spécifiquement avant de les intégrer au projet global. Pas d'investissement intermédiaire.

Sur Barbou, un projet de végétalisation de certaines classes a été fait, nécessitant pour perdurer, l'arrosage sur la période juillet/Août. La mairie précise qu'elle ne le fera pas...

Grèves :

Les parents d'élèves se posent des questions sur la récurrences des grèves sur le temps mairie (revendications, fréquences, etc...). La mairie précise que les mouvements de grèves doivent faire l'objet d'un préavis 72h avant a minima (préavis pour le mois de mai intégralement déposé) et que les grèves peuvent être déposées au niveau national, départemental ou local. Pas de soucis spécifiques (revendications) au niveau local, les préavis étant actuellement nationaux.

Les agents ont pour habitude (accord avec la Mairie) de prévenir de leur statut de gréviste 48h avant, permettant l'annulation des repas cantine et l'organisation des services, et la communications aux parents.

Le droit du travail ne permet pas de remplacer les grévistes pour permettre la continuité de la prestation (cassage de la grève). Traitements différents des arrêts-maladies pouvant être compensés.

Le service minimum lui résulte de + de 25% de gréviste par école, mais ne concerne que l'éducation nationale sur le temps « école ». Mais ce sont des agents mairie qui remplacent le personnel de l'éducation nationale.

S'il n'y a pas de personnel périscolaire, c'est le personnel école qui reste responsable des enfants jusqu'à la prise en charge par les parents. Si les parents ne viennent pas, soit le personnel mairie prend sur son temps pour garder les enfants, soit il prévient la gendarmerie (jamais arrivé).

Les agents non grévistes sont soit dispatchés à d'autres tâches, soit en récupération, après accord de leur part (discussions internes)

Le CROSS :

Le CROSS est une décision des écoles, la Mairie n'est qu'un soutien logistique. Les dysfonctionnements rencontrés ne sont pas de leur ressort. Selon les demandes des écoles, la Mairie s'adaptera pour fournir ce qu'il faut. La mairie ne trouve pas de raisons de récompenser les enfants qui ont été au bout d'eux mêmes malgré de grosses difficultés en sport (blessures, chutes, enfants diminués, etc...). Les parents demandent si des petites récompenses autres que des médailles peuvent être réfléchies pour ces enfants méritants. Le Maire répond qu'il ne donnera pas de médailles à tous les enfants, que les diplômes fournis sont suffisants.

Continuité des agents :

3 des 4 écoles verront leurs agents perdurer sur site.

Seul le responsable de Pasteur (Jérémy) intégrera le service des Sport de la Mairie.

Il restera présent tout de même sur la pause méridienne.
Son poste sera à pourvoir en juin 2022.

Divers :

La Mairie confirme que M. le MAIRE passera dans les classes de CM2 (le 21/06 pour Pasteur) pour distribuer les calculatrices collègue aux enfants quittant les écoles élémentaires de Barbou et Pasteur.

La Mairie, malgré la demande de Barbou, ne mettra pas à disposition de portant pour les vêtements oubliés. Libre aux associations de s'organiser comme elles le souhaitent avec les directeurs des écoles.